



Commune de JUILLAC
Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La
Gaillarde
Canton de l'Yssandonnais.

Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal

du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Aumaître, Maire.

Présents : Lionel Aumaître, Pascale Boissières, Mr Charrières Vincent, Michel Peyramaure, Céline Binz, Jérôme Auberty, Clarisse Bayol, Le Sollicie Alexis, Maxime Comby, Aurore Treuil, Olivier Guignard, Catherine Semblat, Florence Canty.

Excusés : Stéphanie Daurat, Nathalie Cannesan (Pouvoir à Mr Aumaitre).

Secrétaire de séance : Mme Binz Céline

Ordre du Jour :

- 1 Délibération création de deux emplois accroissement temporaire activité ALSH
- 2 Délibération commissions CABB et CLECT.
- 3 Délibération gratuité Piscine pour les animateurs ALSH de Juillac et pour les enfants de moins de 16 ans le samedi 1^{er} août 2026.
- 4 Questions diverses.

1) Délibération création de deux emplois accroissement temporaire d'activité pour ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de créer deux emplois de saisonnier pour le fonctionnement de l'ALSH pour les mois de Juillet et Août 2026.

Vote Unanimité

2) Délibération commissions thématiques de la CABB et CLECT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de composer les différentes commissions thématiques pour que la commune de Juillac soit représentée au sein des différentes commissions de la CABB.

- **Développement économique,**
 - **Mme BOISSERAS Pascale** comme déléguée titulaire,
 - **Mme TREUIL Aurore** comme déléguée suppléant,
- **Cohésion sociale,**
 - **Mme DAURAT Stéphanie** comme déléguée titulaire,
 - **Mme BINZ Céline** comme déléguée suppléant,
- **Développement Durable,**
 - **Mr AUBERTY Jérôme** comme délégué titulaire,
 - **Mr COMBY Maxime** comme délégué suppléant,
- **Aménagement du territoire,**
 - **Mr LE SOLLIEC Alexis** comme délégué titulaire,
 - **Mme BOISSIERAS Pascale** comme déléguée suppléant,
- **Développement touristique,**
 - **Mr PEYRAMAURE Michel** comme délégué titulaire,
 - **Mme BAYOL Clarisse** comme déléguée suppléant,
- **Ressources**
 - **Mme CANNESAN Nathalie** comme déléguée titulaire,
 - **Mr AUMAITRE Lionel** comme délégué suppléant.
- **CLECT :**
 - **Mr AUMAITRE Lionel** comme délégué titulaire,
 - **Mme BOISSIERAS Pascale** comme déléguée suppléant.

Vote Pour : 12

Absentions : 3

3) Délibération gratuité piscine pour les animateurs ALSH de Juillac et pour les enfants de moins de 16 ans pour le samedi 1^{er} août 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération relative à la gratuité de la piscine pour les accompagnateurs de l'ALSH de Juillac, en effet cela permettra de faire des économies sur le budget ALSH et permettra de proposer des entrées supplémentaires pour les enfants.

De plus Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la gratuité de la piscine municipale pour le samedi 1^{er} août 2026 pour les enfants de moins de 16 ans. (Jour de la fête votive).

Vote à l'unanimité.

3) Questions diverses.

- Un TPE va être mis en place à la piscine.
- Des réservations commencent à arriver pour le camping. Il faut encore plus communiquer.
- Il serait peut-être opportun de faire un inventaire des accessoires à la piscine.
- Un souci a été soulevé avec le Maître-Nageur au niveau des horaires. L'an dernier il n'effectuait que 32 heures mais était rémunéré 35 heures. Il est convenu avec lui qu'il ne fera que 32 heures à sa demande. Soit horaires ouverture de 10h30 à 12h30 et 15h30 à 19h00. Le maitre-nageur donnera des cours d'aquagym et de natation en dehors de ces horaires (pour son compte). Il est à noter qu'il est logé gratuitement avec son épouse.
- Le city-Park est en mauvais état. Est-il opportun de le remettre en état ? Pascale Boissières dit que nous n'avons pas les capacités financières pour assumer ces dépenses. A voir dans les prochaines années.
- Bâtiment ALSH : Un expert est venu (désigné par l'Agglo de Brive). La mérule est confirmée. Les poutres porteuses sont attaquées et pourries. Ce serait trop cher à réparer et techniquement ils n'ont pas les capacités de réparer. Un deuxième avis est demandé.

Les enfants sont donc toujours regroupés dans une salle avec 4 agents au lieu de 2 habituellement. Monsieur le Maire a demandé à récupérer la climatisation du bâtiment pour la mettre dans l'école primaire. (En effet techniquement il n'est pas possible de l'installer au sein de l'école maternelle). Les assureurs n'y sont pas opposés, elle a une dizaine d'années.

- CPTS Confluence. Mme Boissières explique qu'elle a rencontré deux représentantes qui lui ont proposé de mener une action pour sensibiliser la population au cancer de la peau. Une Sun box sera installée sur les plages avec un distributeur de crème solaire en libre-service. Ils peuvent promouvoir la MSP sur leur réseau mais pour cela il faudrait leur fournir une vidéo.
- MSP : Le deuxième niveau est mis en service au 1/07/2026. Une orthophoniste sera présente 4 jours par semaine, une réflexologue a souhaité venir mais l'équipe médicale a refusé. Corrèze Autonomie y sera installée au 1/07/26.

Monsieur le Sous-Préfet a évoqué lors de la réunion avec les sénateurs une possible labellisation des Maisons de Santé : « maison France Santé », ce qui permettrait des fonds pour l'aide au fonctionnement.

- Pylône téléphonique. Dans notre souci de recherche de fonds, il a été fait une proposition sur le Pylône SFR situé vers la table d'orientation. Actuellement le terrain sur lequel il est installé est loué pour un montant de 4000 € par an. Le bail court jusqu'en 2030. Il a été fait une proposition d'acquisition de ce terrain pour une somme de 31 000 €. La question du futur démantèlement est à se poser pour éviter une friche. Monsieur le Maire pense qu'il serait peut-être judicieux de le vendre mais il renégocie le prix avec la société.
- Point travaux de voirie : Une subvention DETR à hauteur de 35 % du montant HT a été accordée. De plus le Conseil Départemental de la Corrèze a revalorisé la dotation voirie de la Commune de Juillac à 12 500 €.
- Le local des services techniques va être bientôt terminé mais le sol n'est pas plat et la porte PMR est trop étroite. Les murs ne sont pas droits, le carrelage est mal posé..Des réserves ont été émises.

- Les travaux du réseau de chaleur ont débuté.
- Madame Semblat Catherine demande si Monsieur le Maire a pu se renseigner pour que le groupe de l'opposition puisse avoir un emplacement réservé sur la prochaine édition de la gazette. Monsieur le Maire répond que cela sera tout à fait possible.

Fin de la séance à 21h41.

Délibérations du conseil municipal du jeudi 25 juin 2026.

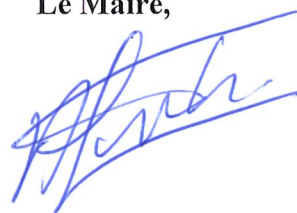
2026-35 : Délibération création de deux emplois accroissement temporaire d'activité pour l'ALSH.

2026-36 : Désignation des représentants au sein des commissions thématiques de la CABB et de la CLECT.

2026- 37 : Gratuités pour la piscine animateurs et enfants de moins de 16 ans la samedi 1^{er} août.

Le secrétaire de Séance,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, written over a horizontal line.